

La Chaulme

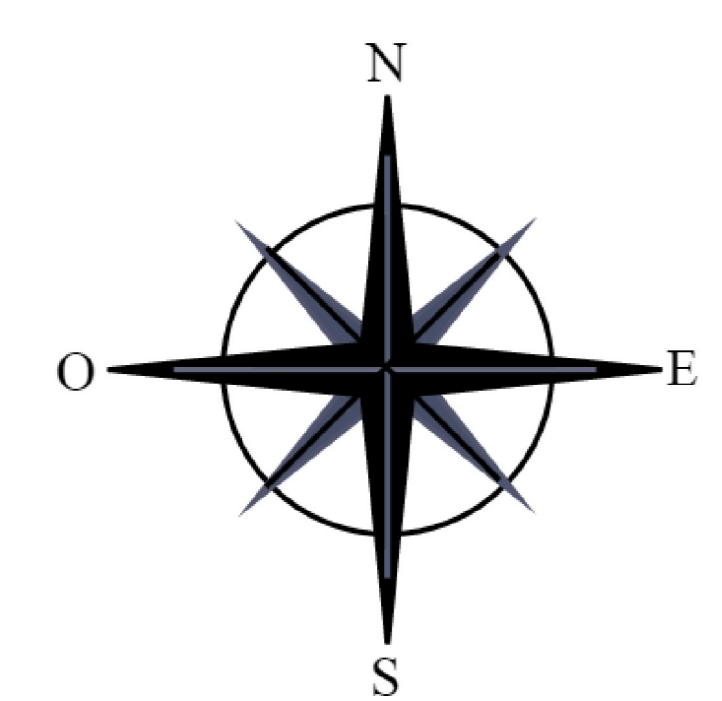
La Chapelle-en-Lafaye

Marois

Estivareilles

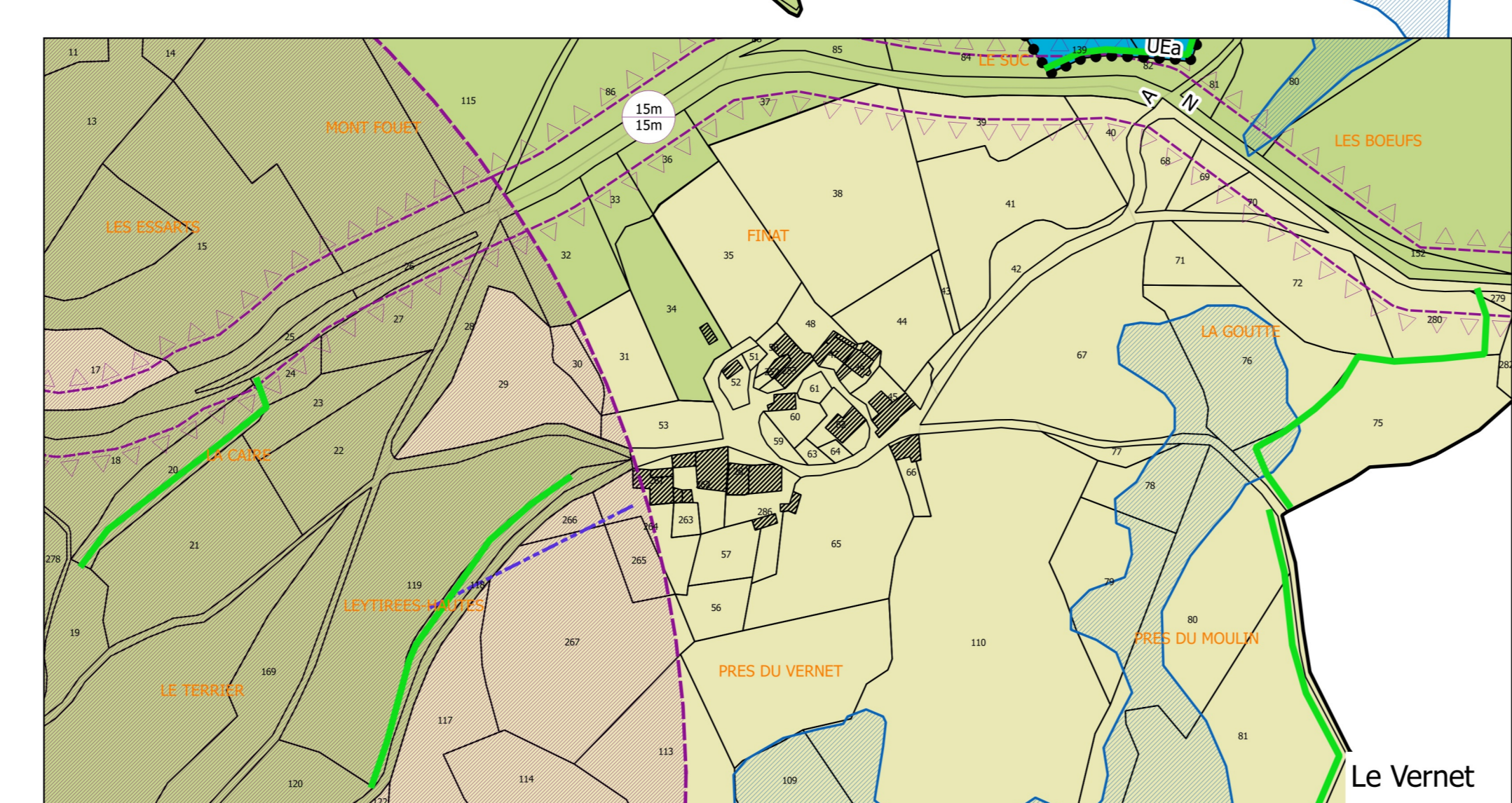
Le Bourg et Les Granges

Le droit de préemption urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines du PLU



La Chapelle-en-Lafaye

D14.5



Le Vernet

ZONES

- A : Agricole
- N : Naturelle
- NLc : Naturelle à vocation touristique
- UA : Urbaine "Centre bourg"
- UB : Urbaine "Hameau"
- UEa : Urbaine économique liée à l'exploitation de l'eau
- UEb : Urbaine économique à vocation artisanale

CADASTRE

- Parcelles
- Bâtiments

AUTRES ELEMENTS

- Marge de recul
- A : Recul habitations - B : Recul autres constructions

LEGENDE

- Cône de visibilité
- Entrée d'agglomération
- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Linéaire commercial
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Périmètre de réciprocité
- Cours d'eau
- Bâtiment agricole
- Monument historique
- Nouvelle construction
- Chateau d'eau
- Station d'épuration
- Zones humides
- Haies à préserver

INFORMATIONS au titre L151-23 du Code de l'Urbanisme

Département de la Loire
Commune de Montarcher



PLAN LOCAL D'URBANISME

2 – Plan de zonage

1 : 5 000 (commune)

1 : 2 500 (zooms)

Certifié conforme à la délibération d'approbation du conseil communautaire en date du